

Décision N°26-12 portant nomination de la direction
d'un département de recherche

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 23 janvier 2026 de nommer Monsieur Jérôme CAYSSOL, directeur, et Madame Véronique JUBERA, directrice-adjointe du département SMR ;

Vu l'avis du conseil du département SMR en date du 24 février 2026 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Jérôme CAYSSOL est nommé directeur du département de recherche SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement, à compter du 25 février 2026 et ce jusqu'au 24 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Madame Véronique JUBERA est nommée directrice-adjointe du département de recherche SMR – Sciences de la Matière et du Rayonnement, à compter du 25 février 2026 et ce jusqu'au 24 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommée.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 25 février 2026
en trois exemplaires originaux,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux